

Il lui était si facile pourtant, de répondre aux arguments par des dénégations gratuites, et étayer des raisonnements sur des affirmations également gratuites, comme par le passé. Nous nous y étions faits à ce moyen de défense d'une mauvaise cause et cela nous amusait énormément, de le voir torturer nos phrases et alambiquer les siennes pour avoir l'air d'avoir des arguments sérieux à mettre en vedette.

La colère est toujours mauvaise conseillère, et l'écrivain de l'*Union* a méconnu cette vérité au moins une fois dans sa vie de polémiste.

Mais entendons-nous bien, l'écrivain de l'*Union* qui se fâche tout rouge parce que nous ne voulons pas nous en rapporter au comité pour le règlement de cette question, ne descend pas sur le terrain des indélicatesses et des gros mots, pour les beaux yeux de MM. les Drs Creik et Fiset, nous n'en sommes pas encore là en fait de naïveté, c'est une autre personnalité qu'il croit toujours voir prise à partie. Vous parlez du comité de surveillance, du bureau des gouverneurs, de la profession médicale, l'*Union* vous répond toujours comme s'il s'agissait invariablement du président du Bureau.

M. le Dr Lachapelle s'est prononcé en faveur du principe du bill, en a accepté les clauses fondamentales, nous a dit à Québec M. le Dr Roddick, et comme nous différons d'opinion avec lui nous avons commis un crime à ranger parmi les homicides. C'est une chose entendue, on ne peut plus discuter, prendre une position dans une question à l'étude lorsque M. le Dr Lachapelle s'est prononcé, sans quoi, on l'insulte, ou tente de le représenter sous un jour défavorable, le ruiner dans l'opinion publique; il ne reste plus qu'à joindre les mains, à attendre la bonne parole et se déclarer satisfait. Quand Sobieski avait bu il ne voyait pas de raisons pour que tous les polonnais ne fussent pas gris en même temps. C'est la position présente. M. le Dr Lachapelle était confiant, c'était son droit, et l'*Union* nous fait savoir qu'il n'y avait pas de raisons pour que la profession médicale ne le fut pas, autrement elle aurait manqué de respect.

Dans le moment actuel si vous différez d'opinion avec M. le Dr Lachapelle. l'*Union* vous traite de malhonnête, de calomniateur, etc.

Drôle de manière tout de même de prouver l'excellence de la loi Roddick.

Nous avons cru jusqu'à aujourd'hui, que nous pouvions discuter les opinions de qui que ce soit sans encourir le risque d'être traité de malhonnête homme, nous constatons que nous nous sommes trompés étrangement. Cependant que l'écrivain de l'*Union* n'y compte pas, nous ne le suivrons pas sur son terrain.